

Charte achats responsables

Le Groupe Brangeon est engagé dans une démarche d'entreprise responsable conformément au référentiel ISO 26000 et est labellisé Lucie® depuis février 2018.

Conscient des enjeux stratégiques importants que représentent les achats, le Groupe Brangeon a signé la Charte relations fournisseurs responsables et a défini ses engagements en matière d'achats responsables selon la norme ISO 20400.

Le Groupe Brangeon souhaite sensibiliser ses partenaires aux enjeux de la responsabilité des entreprises en les invitant à intégrer les principes visés par cette Charte, en vue d'adopter ensemble une démarche d'amélioration continue.

1. Développer des partenariats durables avec les fournisseurs

Le Groupe Brangeon souhaite développer des partenariats durables avec les fournisseurs. Dans ce cadre, le Groupe Brangeon s'engage à respecter le délai de paiement des factures et à promouvoir des relations durables et équilibrées en réduisant les risques de dépendances réciproques. L'entreprise met en place des mesures de contrôle pour détecter, suivre et minimiser ces risques.

2. Minimiser l'empreinte environnementale

Le Groupe Brangeon investit dans des installations de valorisation des déchets innovantes et s'engage à respecter la réglementation environnementale en vigueur.

L'entreprise favorise l'utilisation de produits et matériels dont l'énergie limite les émissions de gaz à effet de serre.

3. Intégrer la dimension sociale

Le Groupe Brangeon s'assure du respect des droits fondamentaux, de la santé et de la sécurité des personnes, tout au long de la chaîne des sous-traitants. Il évite l'usage abusif de contrats précaires.

L'entreprise développe le recours au secteur du travail protégé et adapté et fait appel à l'insertion dans la mesure du possible.

4. Contribuer au développement local

Le Groupe Brangeon s'engage à retenir les offres présentant le meilleur rapport qualité/prix tout en tenant compte de critères sociaux et environnementaux.



Dans une logique de développement économique du territoire, l'entreprise favorise les fournisseurs locaux, soutient et accompagne les PME. Le Groupe Brangeon mesure sa contribution en termes d'achat local.

5. Entretenir une relation de qualité avec les fournisseurs

Le Groupe Brangeon organise des réunions annuelles avec les fournisseurs stratégiques pour évaluer leurs prestations, et leurs actions RSE. Cette démarche permet d'élaborer des plans d'amélioration de leur performance globale.

L'entreprise s'engage à agir en toute transparence auprès de ses fournisseurs. Elle propose le recours à la médiation interne, indépendante de la fonction Achats et intégrée au Comité de direction, pour faciliter le règlement à l'amiable des éventuels litiges.

6. Développer l'éthique dans les relations d'affaires

Le Groupe Brangeon s'engage à respecter les lois et réglementations relatives au principe de loyauté et attend de ses fournisseurs le même niveau d'exigence.

Le Groupe Brangeon lutte contre la corruption sous toutes ses formes, en ce compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Une attention particulière est accordée au respect mutuel de la confidentialité des informations échangées avec les parties prenantes.

7. S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue

Le Groupe Brangeon attend des fournisseurs qu'ils s'engagent à mener une démarche d'amélioration continue au regard de leurs pratiques sociales et environnementales.

La mise en place d'échanges de bonnes pratiques est encouragée afin de pouvoir bénéficier des progrès accomplis par chacun des fournisseurs.

Le Groupe Brangeon attend des fournisseurs qu'ils diffusent cette Charte auprès de leurs propres sous-traitants et qu'ils s'engagent à fournir, à tout moment, les pièces justificatives à l'application des principes énoncés ci-dessus. Enfin, ils acceptent de recevoir des auditeurs (internes ou externes) mandatés par l'entreprise pour vérifier l'application de ces principes.